

CAQES 2022

Paule Kujas
Service Parcours médicamenteux/DMS
Département Qualité, partenariat patient

Présentation QSS & CAPCU
13 avril 2022

Le cadre réglementaire

- **LFSS pour 2021 (article 51)**
- **Décret n° 2021-1231 du 25 septembre 2021 relatif au cadre général du contrat d'amélioration de la qualité et d'efficience des soins mentionné à l'article L. 160-30-2 du code de la sécurité sociale**
- **Arrêté du 24 septembre 2021 relatif au contrat type**
- **Arrêté du 31 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2018 fixant les référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils, exprimés en volume ou en dépenses d'assurance maladie mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale**
- **Instruction du 27 juillet 2021 relative au cadre général du CAQES**
- **Documents en attente de publication :**
 - ▶ **Décret relatif au dispositif mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 162-30-3 (levier de mise sous surveillance)**

Les grands principes (1)

- **Un support unique de contractualisation ES-ARS-AM pour accompagner les objectifs prioritaires de pertinence et d'efficience**
- **Une quinzaine d'indicateurs nationaux et régionaux prioritaires**
- **Garantir une complémentarité avec la rémunération à la qualité Non redondance des indicateurs IFAQ-CAQES**
- **3 volets uniquement sur ciblage**

Les grands principes (2)

- **La contractualisation reste obligatoire pour les ES ciblés sur les indicateurs prioritaires**
- **Suppression des sanctions en cas de non atteinte des résultats et création d'un outil pour lutter contre les situations de non-pertinence sur les territoires (levier de mise sous surveillance en attente de texte)**
- **Deux niveaux d'intéressements**
 - ▶ National, par indicateur, offrant la possibilité aux établissements de récupérer 20 à 30% des économies générées par leurs actions
 - ▶ Régional via le FIR « au prorata du chemin parcouru »

Gérer la transition vers le nouveau CAQES

CAQES 2018	EXPE	CAQES 2022
<ul style="list-style-type: none">• Tous les établissements sanitaires sur volet socle• CDI• 4 volets<ul style="list-style-type: none">- Produits de santé- Transport- Pertinence- Qualité	<p>4 indicateurs en test</p>	<ul style="list-style-type: none">• Personnalisation des contrats• Sur ciblage pour chaque indicateur• CDD (3 ans en IDF)• 3 volets<ul style="list-style-type: none">- Bon usage des médicaments, produits et des prestations- Amélioration de l'organisation des soins- Pertinence des actes• Contrat d'efficience• Nombre limité d'indicateurs (12 en IDF)• Plans d'action à produire• Un accompagnement spécifique pour chaque ES
=> Caducité des contrats au 31 décembre 2021	=> Année 2021	=> Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022

Campagne 2021

- Campagne d'évaluation en 2021 sur les données 2020
- Intéressement possible au titre des données de l'évaluation
- Poursuite du moratoire sur les sanctions

Campagne 2022

- **Suspension de l'évaluation des anciens contrats en 2022 pour se consacrer à la nouvelle contractualisation**
- L'enveloppe FIR consacrée aux intéressements financiers en 2022 sera réorientée vers un appel à projet régional dans le périmètre des engagements du CAQES 2018 – calendrier provisoire : mai 2022

1^{er} juillet

Les indicateurs

■ Indicateurs nationaux

Volet 1. Produits de santé

- Prescription des IPP ⁽¹⁾
- Prescription des *Ezétimibe* et association
- Prescription des perfusions à domicile PERFADOM⁽¹⁾
- Prescription de pansements

Volet 2. Organisation des soins

- Taux de recours aux ambulances par rapport aux transports assis

Volet 3. Promotion de la pertinence des actes, prescriptions et prestations

- Examens pré-anesthésiques
- Ré-hospitalisation après un épisode de décompensation d'une IC

■ Indicateurs régionaux

Volet 1. Produits de santé

- Prescription dans le répertoire des génériques
- Antibiotiques

Volet 2. Organisation des soins

- Périnatalité

Volet 3. Promotion de la pertinence des actes, prescriptions et prestations

- Chirurgie ambulatoire

⁽¹⁾ *En cours d'expérimentation*

Le ciblage des établissements de santé

- **ES à enjeux pour les priorités régionales et avec marge de progression**
- **Modalités de ciblage :**
 - ▶ les règles s'appliquent sans distinction de statut ou d'activité
 - ▶ la contractualisation sera réalisée au niveau des FINESS juridiques pour les établissements publics et au niveau des FINESS géographiques pour les établissements privés.
 - ▶ un FINESS géographique sera retenu :
 - s'il est ciblé pour au moins un indicateur régional
 - ou s'il est ciblé pour au moins 5 indicateurs nationaux
- **Un nombre limité de sites pour permettre un suivi et un accompagnement**

Pour l'AP-HP

- 1 seul contrat (*FINESS juridique*)
- Des cibrages par site (*FINESS géographiques*)

La synthèse des indicateurs ciblés à l'AP-HP

Volet	Indicateurs	APHP NORD						APHP CENTRE				APHP SORBONNE						APHP SACLAY			APHP SEINE SAINT DENIS	APHP MONDOR	Nb total sites avec indicateur concerné
		Bretonneau	Beaujon	Bichat	Louis Mourier	Saint Louis	Lariboisière	Cochin	Hotel Dieu	HEGP	Necker	Saint Antoine	Rothschild	Tenon	Trousseau	Pitié Salpêtrière	Antoine Bédère	Bicetre	Ambroise Paré	Avicenne	Henri Mondor		
Volet 1	IPP		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	17
	Ezétimibe			OUI			OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				OUI			OUI		OUI	OUI	OUI	11
	PERFADOM		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI		OUI		OUI			OUI			OUI	OUI	OUI	15
	Pansements																						0
	ATB																						0
Volet 2	Génériques	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI				OUI	OUI	OUI					14
	Ambulances	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	19
Volet 3	Périnat															OUI	OUI	OUI					2
	EPA		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	16
	Réhospitalisation décompensation d'une IC			OUI			OUI	OUI		OUI						OUI	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	9
	Chir ambu			OUI										OUI	OUI					OUI			4
	Nb total indicateurs par site	2	4	8	5	5	7	7	2	6	5	7	2	5	4	6	6	7	6	7	6		

■ Nombre de sites APHP

▶ 20 sites ciblés

▶ 19 sites non ciblés :

- 15 dans GHU RDB, CCL, VGR, RTH, CFX, PBR, BCK, RPC, SPR, JVR, RMB, ACH, ERX, GCL, JFR
- 4 hors GHU: HND, VPD, SSL et HAD

■ Indicateur national
■ Indicateur régional

■ Aucun site ciblé sur les indicateurs « pansements » et « antibiotiques »

Période contradictoire

- Possible avant le 31/04/2022

- Échanges GHU Saclay avec l'ARS et l'Assurance maladie le 01/04/22
 - ▶ À ce stade 2 possibilités pour l'indicateur « périnatalité »
 - *Audit dossier de soins sur 50 dossiers, selon la méthodologie pour le recueil des IQSS*

 - *Pas d'audit, l'assurance maladie récupère les informations sur les bases de données de remboursement (informations relatives aux visites)*

- Réunion siège et DMU concerné GHU Saclay le 15/04/2022 pour arbitrage

Recueil des données d'évaluation

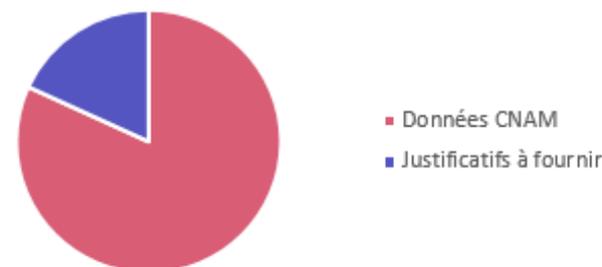
Indicateurs nationaux

Indicateurs	Prescription d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) <i>Produits de santé</i> <i>N</i>	Prescription d'ézétimibe <i>Produits de santé</i> <i>N</i>	Prescription de systèmes de perfusion à domicile (PERFADOM) <i>Produits de santé</i> <i>N</i>	Recours aux ambulances par rapports aux transports assis <i>Organisation des soins</i> <i>N</i>	Examens pré-anesthésiques (EPA) <i>Promotion de la pertinence</i> <i>N</i>	Réhospitalisation après un épisode de décompensation d'une insuffisance cardiaque (IC) <i>Promotion de la pertinence</i> <i>N</i>
Modalité d'évaluation	Données issues de la CNAM	Données issues de la CNAM	Données issues de la CNAM	Données issues de la CNAM	Données issues de la CNAM	Données issues de la CNAM

Indicateurs régionaux

Indicateurs	Prescription dans le répertoire des génériques <i>Produits de santé</i> <i>R</i>	Parcours périnatalité <i>Organisation des soins</i> <i>R</i>	Développement de la chirurgie ambulatoire <i>Promotion de la pertinence</i> <i>R</i>
Modalité d'évaluation	Données issues de la CNAM	Fourniture de justificatifs de la part de l'établissement	Données PMSI

Répartition des modalités d'évaluation



- Données mises à disposition sur **une plateforme e-cars dédiée (en attente)**
- **Année de référence 2019** pour les 6 mois du contrat 2022

Les différentes modalités

■ Intéressement:

- ▶ Budget national : taux de départ et d'arrivée en fonction des économies réalisées
- ▶ Budget régional : entre 18 000 et 20 000 euros par indicateur

■ Pas de sanctions si non atteinte des objectifs pour les indicateurs

■ Présentations du dispositif :

Présentation ARS-AM à l'AP-HP

- Référents CAQES: 28 mars 2022
- Sites ciblés Périnatal (ABC/BCT): 1^{er} avril 2022
- AGEPS: 4 avril 2022

Présentation DQ2P aux instances

- QSS & CAPCU : 13 avril 2022
- COMÉDIMS : 19 mai 2022
- CME : 7 juin 2022